



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le
ID : 059-215904897-20230705-DELEG_FONC_3-AU

ARRETE DU MAIRE

DELEGATION DE FONCTIONS A UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR LA CELEBRATION D'UN MARIAGE

Nous, Maire de la Commune de RAIMBEAUCOURT,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame Marie-Louise LEMAIRE, Conseillère Municipale, pour le samedi 08 juillet 2023,

ARRÊTE :

Article 1er : Madame Marie-Louise LEMAIRE, Conseillère Municipale, est délégué pour remplir le samedi 08 juillet 2023 à 14h les fonctions d'officier de l'état civil, notamment pour célébrer le mariage de Monsieur Florian Jean-Pierre BRESSAN et Madame Chloé LECOUSTRE.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Douai, publié sur le site Internet de la commune et inséré dans le registre des actes de l'exécutif.

Fait à Raimbeaucourt,
le 05 juillet 2023.
Le Maire,

Alain MENSION



Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission sur ACT@ le 05 juillet 2023
Publié en ligne sur le site Internet de la commune le 05 juillet 2023.

Fait à Raimbeaucourt,
Le 05 juillet 2023.
Le Maire,

Alain MENSION

